



Le SNUDI-FO exige la levée immédiate des poursuites à l'encontre de notre camarade Sabine Raynaud

Le SNUDI-FO de l'Hérault nous informe que notre camarade Sabine Raynaud, membre du bureau du syndicat départemental, est convoquée au tribunal le 1^{er} décembre pour « *dissimulation du visage lors d'une manifestation et entrave à la circulation* ».

Le SNUDI-FO 34 explique : « *Les faits se sont déroulés au moment d'une mobilisation des Gilets Jaunes au cours de laquelle elle a distribué des tracts contre la loi dite « pour une école de la confiance » de Blanquer à un péage. Elle portait sur sa bouche un bâillon pour matérialiser l'article 1er de la loi, qui remet en cause la liberté d'expression des personnels. Pour cela, elle risque à la fois des peines de prison (un an et deux ans) et une amende (4500 et 15 000 euros).* »

Cette nouvelle nous parvient dans une situation où le gouvernement accentue la répression contre les syndicalistes, les jeunes et plus généralement tous ceux qui s'opposent à ses mesures et qui, dans le cadre de l'Etat d'urgence, multiplie les décisions autoritaires remettant en cause les libertés individuelles et collectives.

C'est par exemple le cas de la loi « sécurité globale » contre laquelle des milliers manifestent actuellement en France.

Pour le SNUDI-FO, qui dans son Conseil National réuni les 17 et 18 novembre a réaffirmé son exigence de rétablissement de tous les droits démocratiques et d'arrêt de la répression, il faut que cette escalade de mesures répressives cesse au plus vite.

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, apporte son soutien à Sabine Raynaud, exige la levée immédiate des poursuites envers elle et invite tous les syndicats départementaux à lui apporter son soutien.

Une première conférence de presse sera organisée le 26 novembre par le comité de soutien de Sabine Raynaud. Le SNUDI-FO informera les personnels de la suite de cette campagne.

Montreuil, le 24 novembre 2020